



ARRÊTÉ N°193/2023

Circulation Interdite VC5 Le Bois-Butte Le 16 Janvier 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

Considérant la demande de l'entreprise ERS du 21 décembre 2023
Nature des travaux : mise en service d'un ouvrage HTA
Adresse des travaux : VC5 Le bois-Butte

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la mise en service d'un ouvrage HTA pour Enedis, la circulation routière sera interdite sur la VC5, rue du Bois Butte le 16 janvier 2024.

ARTICLE 2: Une déviation par le centre bourg de Quévert sera mise en place.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ERS.

Fait à QUÉVERT, le 22/12/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 30 janvier 2024